



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 16 novembre 2023**

**RAPPORT N° 23/2023
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Prise en considération du postulat de M. Fabien Truffer
(LCVL), intitulé « Pour une ville exemplaire en matière
d'alimentation durable »**

Rapport sur la prise en considération du postulat de M. Fabien Truffer, intitulé « Pour une ville exemplaire en matière d'alimentation durable »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Fabien Truffer (LCVL/Interpartis), intitulé « **Pour une ville exemplaire en matière d'alimentation durable** », déposé en séance du Conseil communal le 22 juin 2023, s'est réunie le **2 octobre 2023 à 18h00, en salle 6 à l'Hôtel de Ville**. Elle était composée des personnes suivantes :

Présidente-rapportrice :

Verts	Mme	Valérie Zonca
-------	-----	---------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
EAV	M.	Nicolino Berardocco	x		
PS	M.	Pierre Butty	x		
UDC	Mme	Fabienne Despot		x	
da.	Mme	Helen Foster	x		
da.	Mme	Hélène Gandar	x		
PS	Mme	Monique Gavin	x		
PLR	Mme	Anna lamartino	x		
PLR	M.	Rolf Schweizer	x		
VL	Mme	Anne-Francine Simonin	x		
LCVL	M.	Fabien Truffer	x		

Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
UDC	Mme	Yvette Bonjour	x		

La Municipalité était représentée par :

- ACC : Mme Gabriela Kämpf, gabriela.kaempf@vevey.ch
- FAM : Mme Laurie Willommet, laurie.willommet@vevey.ch

Le service est représenté par :

- ACC : Mme Pascale Bacher, pascale.bacher@vevey.ch, Mme Hunacek et M. Humair

1. INTRODUCTION

Le postulant rappelle que le but de ce postulat est d'agir sur 4 axes différents afin de correspondre à une ville exemplaire en matière d'alimentation durable, notamment au regard du Plan climat veveysan. Les 4 axes sont les suivants : limiter l'alimentation carnée à un repas par semaine dans les structures de restauration collectives gérées par la ville, favoriser le commerce local pour le poisson et la viande, proposer des repas végétariens dans le cadre des repas officiels de la ville, encourager les événements publics ayant lieu sur sol veveysan à proposer au minimum une alternative végétarienne dans leur assortiment.

Mme Gabriela Kämpf présente les personnes qui l'accompagne durant la commission. Mme Pascale Bacher, Cheffe de service « Accueil et population », M. Adrien Humair, Chargé de projet des manifestations et Mme Florence Hunacek, Chargée de projet réceptions. Mme Kämpf précise que pour les manifestations, il a été décidé de proposer de la nourriture végétarienne et carnée, afin de satisfaire tout le monde. Elle précise aussi que si c'est la volonté du Conseil communal de renoncer à la viande dans les manifestations politiques, c'est possible. Cependant, les apéritifs non carnés représentent plus de travail humain, ce qui est un coût. Il est également possible de demander aux prestataires des événements organisés sur le sol veveysan de proposer au minimum une offre végétarienne, il n'y a pas de contre-indication à cette mesure. Mme Hunacek précise que la liste des prestataires pour une offre végétarienne est plus réduite, ce qui suppose de tourner plus souvent avec les mêmes prestataires. Mme Bacher précise aussi que l'aspect local et de saison est essentiel dans les priorités de la ville.

Mme Willommet explique qu'il y a eu des années de travail pour mettre en œuvre la charte de restauration collective existante. Cette charte implique d'avoir deux repas végétariens par semaine. Elle précise que l'application du postulat est impossible aujourd'hui. On doit aller pas après pas et prendre en considération le travail qui a été fait. On ne peut pas passer de 2 repas à 4 repas végétariens par semaine. Elle rappelle également que les menus sont visibles sur le site de la ville de Vevey ainsi que les indicateurs en termes de nutrition.

2. DISCUSSION

A. Sur la question des repas végétariens dans les structures de restauration collective

Plusieurs commissaires se questionnent sur le nombre de repas végétariens ou carnés qui conviennent le mieux aux enfants, notamment en termes d'équilibre nutritionnel ou des opportunités à pouvoir faire manger de la viande de qualité aux enfants. Certains commissaires estiment que la viande à l'école est peut-être le seul moment où les enfants peuvent en consommer, d'autres estiment, qu'au contraire, il s'agit d'une occasion pour leur faire manger végétarien de manière saine et variée.

Un commissaire relève que la brochure « Fourchette Verte - affiliation junior¹ », citée comme référence dans le postulat, recommande de proposer de la viande au maximum 2 à 3 fois par semaine (pour les 5 repas de midi pris en unité d'accueil) et non pas 1 seule fois. Cette brochure recommande aussi un complément de 1 à 4 menus par mois à base de poisson. Une copie de la brochure « Fourchette Verte – affiliation junior » a été mise à disposition de l'assemblée.

¹ Rapport Fourchette Verte – affiliation Junior (dès 4 ans) : https://www.fourchetteverte.ch/media/filer_public/95/91/9591df23-2ad7-4212-bf42-3e7651d9cf93/fv_brochure_aff_junior_fr_juin_2021.pdf

Un commissaire répond que les citations du postulat sont bien factuelles et figurent dans un rapport de la Société Suisse de nutrition² ainsi que dans le même rapport de Fourchette Verte, qui recommande bien un maximum de trois repas carnés sur les 14 repas de la semaine.

Une commissaire relève qu'aujourd'hui, un enfant qui ne mange pas de viande n'a pas d'alternative possible dans le cadre scolaire, car il n'y a pas de complément végétarien, ce qui est problématique du fait que de plus en plus d'enfants ne mangent pas de viande. Elle ajoute qu'il s'agit d'un changement de mentalité à mettre en place, mais que c'est possible, et sans avoir de carences nutritionnelles. Mme Willommet répond qu'il est aujourd'hui impossible de mettre en place une alternative végétale pour les enfants qui ne mangent pas de viande, pour des questions de coûts notamment.

Plusieurs commissaires relèvent que les services de la ville de Vevey font un excellent travail, que cela soit avec la nouvelle charte mise en place ou de par leur volonté à évoluer et proposer une offre plus végétale dans les prestations à la population.

B. Sur la question des offres végétariennes lors des manifestations sur sol veveysan

Une commissaire relève qu'il est important d'avoir des offres végétariennes lors des événements sur sol veveysan, car aujourd'hui ce n'est souvent pas le cas, alors qu'il existe des alternatives possibles à mettre en place.

Un commissaire relève que parmi les villes qui ont adopté une alimentation végétarienne lors des manifestations, certaines ont gardé l'option « viande » sur demande, ce qui signifie que l'offre n'est pas uniquement végétarienne non plus.

C. Sur la question des offres végétariennes lors des manifestations politiques de la ville

Plusieurs commissaires relèvent que lors d'apéritifs politiques, il est dommage d'avoir une offre végétarienne qui est composée uniquement de quelques bâtons de légumes. Il est relevé que d'autres alternatives existent et qui sont plus originales et complètes. Il est aussi relevé que cela peut engendrer des coûts supplémentaires car les apéritifs végétariens sont plus chers à mettre en place.

D. Sur la prise en compte du postulat en général

Un commissaire n'est pas d'accord avec la volonté de dicter aux enfants ce qu'ils doivent manger via ce postulat. Il propose d'enlever la question de la restauration collective du postulat, car il soutient les autres axes proposés par le postulat. Une discussion a lieu pour savoir si une prise en considération partielle est possible lorsqu'il s'agit d'un postulat au niveau communal. Étant donné que les commissaires présent-e-s ne sont pas certain-e-s de la légitimation du processus, il est décidé de renoncer à réfléchir à une prise en considération partielle et de revenir, si le postulant le souhaite, avec une autre forme de dépôt, par exemple une interpellation, qui prendrait en considération les autres axes du postulat.

Un commissaire relève que ce postulat dispose de plusieurs idées intéressantes mais relève qu'il est trop critique vis-à-vis des efforts mis en place par la ville. D'autres commissaires rejoignent son avis en exprimant qu'il y a des aspects excessifs au postulat, notamment sur les repas végétariens dans les structures collectives.

² Rapport de la Société Suisse de Nutrition : https://www.sge-ssn.ch/media/sge_pyramid_long_F_2016.pdf

3. VOTE

Délibérations de la commission ad hoc :

La commission ad hoc passe au vote la prise en considération du postulat cité en titre, qui portera le numéro R23/2023, comme suit :

Pour : 3
Contre : 8
Absentions : 0

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. de refuser la prise en considération du postulat et de considérer cet objet comme classé.

Pour la commission ad hoc
La Présidente-rapportrice



Valérie Zonca

Séance terminée à 20h35

Rapport validé le 1^{er} novembre 2023

Postulat

« Pour une ville exemplaire en matière d'alimentation durable »

Lors du Conseil communal du 11 mai 2023, la Municipalité nous a présenté une « charte pour une restauration collective durable » comprenant 14 principes que la Ville souhaite appliquer en lien avec la production de repas pour les structures d'accueil pré et parascolaire.

Si nous félicitons la Municipalité pour l'adoption de nombreux points de cette charte, il est tout de même étonnant qu'elle ait choisi de passer totalement sous silence l'abandon par la Ville du label « Fourchette Verte » sans donner la moindre explication à ce choix alors qu'il s'agit pourtant d'un label reconnu au niveau de la restauration collective.

De plus, plusieurs engagements mentionnés dans cette charte sont clairement insuffisants si on veut vraiment pouvoir parler d'une alimentation durable.

Les faits

En Suisse, 30% des atteintes à l'environnement sont dues à l'alimentation ¹. Parmi ce pourcentage, 50% de l'impact environnemental de l'alimentation est dû aux produits d'origine animale, c'est-à-dire la viande, les produits laitiers et les œufs ².

Un repas carné émet entre **5 à 20 fois plus** de gaz à effet de serre qu'un repas végétal ³. Et c'est sans compter l'impact de l'élevage sur la pollution de l'air, des sols, des eaux et des enjeux liés à la déforestation.

Dans le rapport 2022 du GIEC sur les moyens de limiter le réchauffement climatique, les experts affirment que « le plus grand potentiel de changement proviendrait du passage à des régimes alimentaire végétaux. » ⁴. L'ONU affirme la même chose ⁵.

On comprend donc qu'un des moyens les plus simples à mettre en œuvre afin de diminuer massivement notre impact environnemental est de simplement changer nos habitudes alimentaires.

En 2020, la Municipalité de Vevey a déclaré l'urgence climatique, suivie peu après par le Conseil communal. Par cette mesure, la Municipalité s'est engagée notamment à « choisir les alternatives préservant le climat pour tout projet, achat ou dépense ».

¹ Office Fédéral de l'Environnement, *Impact environnemental de la consommation et de la production suisses (Synthèse)*, p. 11.

² Esu-Services, 2015.

³ Assiettesvégétales.org, « Comprendre l'impact d'une alimentation plus végétale sur l'environnement »

⁴ GIEC, *Climate Change 2022 - Mitigation of Climate Change*, TS-98, chap. TS. 5.8, ligne 19

⁵ UNEP.org, « *Improved climate action on food systems can deliver 20 percent of global emissions reductions needed by 2050* »

Dans le Plan climat publié en septembre 2022, elle s'engage également à mettre en œuvre la mesure suivante : « C.A.3 - Exiger une alimentation de saison, locale, biologique et d'origine végétale dans les établissements de restauration collective dépendant de la Commune » avec pour objectif d'atteindre 60% de ce but à l'horizon 2026 et 100% en 2032 ⁶.

Notons d'ailleurs qu'aucune mention de cet objectif ne figure dans la charte éditée par la Ville, ce qui est pour le moins étonnant.

Les demandes

Le présent postulat demande donc à la Municipalité d'agir conformément à ses promesses et aux engagements pris dans le Plan climat et de bien vouloir étudier l'opportunité :

- de proposer dès maintenant un maximum d'un repas carné par semaine (viande ou poisson) dans l'ensemble des structures de restauration collective pré et parascolaire gérées par la ville ;
- de n'acheter que de la viande bio, d'origine suisse et issue d'élevages en plein air et des poissons d'origine suisse afin d'éviter toute forme de pêche destructrice ⁷ ;
- de proposer uniquement des produits végétariens (voir totalement végétaux) dans le cadre des événements officiels organisés par la ville, comme l'ont, par exemple, déjà décidé les villes d'Amsterdam, d'Helsinki ou encore l'un des arrondissement de Londres ⁸ ;
- d'exiger des événements publics ayant lieu sur le territoire communal qu'ils proposent systématiquement au moins une option végétarienne (voir totalement végétale).

Les avantages

Ces propositions auraient notamment les avantages suivants :

- Application des recommandations de santé du label « Fourchette Verte » et de la Société Suisse de Nutrition : le label exige pour des raisons d'équilibre alimentaire que « sur les 14 repas de la semaine, **maximum** trois repas contiennent de la viande/volaille » et ce, tant pour les enfants que pour les adultes ⁹. La Société Suisse de Nutrition recommande quant à elle un **maximum** de deux à trois repas carnés sur les 14 repas de la semaine ¹⁰.

⁶ Ville de Vevey, *Plan Climat (version synthétique)*, pages 68 et 69.

⁷ - Bloomassociation.org, « *Label MSC : la belle arnaque* ».

- LeParisien.fr, « *Le label MSC pour une pêche durable est-il une « imposture » ?* ».

⁸ - Dutchnews.nl, « *Amsterdam Council Switches to 100% Vegetarian Catering* ».

- Neopolitico.com, « *Finland's capital to go Vegetarian to reduce carbon footprint* ».

- Metro.co.uk, « *Council bans meat to tackle climate crisis* ».

⁹ Fourchette Verte, *Brochure « Affiliation Junior »* p. 3 et *Brochure « Affiliation Adulte »* p. 3.

¹⁰ Société Suisse de Nutrition, *La pyramide alimentaire suisse - Recommandations alimentaires pour adultes, alliant plaisir et équilibre*, p. 14.

Il est par conséquent scandaleux que la ville ne respecte pas ces recommandations nutritionnelles issues d'organisme reconnus et qu'elle continue de proposer **deux fois trop** de repas carnés et mette en danger la santé de nos enfants.

- Amélioration de l'équilibre alimentaire des enfants : contrairement à la croyance populaire, ce sont les enfants issus des familles les plus modestes qui consomment le plus de produits carnés, souvent issus de produits industriels de mauvaise qualité nutritionnelle ¹¹.
- Facilité de mise en œuvre : la ville propose déjà une offre végétarienne deux fois par semaine, le changement demandé se contente de développer une pratique déjà existante, éprouvée et ne posant aucun problème.
- Baisse de 25% des coûts liés aux achats alimentaires : ces économies permettraient notamment d'investir dans des aliments de meilleure qualité ou de miser sur une plus grande part de produits locaux, de saison, bio ou labellisés ^{12 13}.
- Réduction drastique de l'impact environnemental de la ville en lien avec son offre alimentaire, ce qui permettrait à la ville de faire office de modèle en Suisse, conformément à ses engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique ¹⁴.
- Application des recommandations du GIEC et de l'ONU qui considèrent cette mesure comme la plus simple à mettre en œuvre afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Au vu de ce qui précède, nous vous encourageons vivement à soutenir ce postulat qui permettra à la ville de Vevey à la fois de respecter ses engagements du Plan climat, de diminuer son empreinte carbone, d'améliorer la santé de nos enfants et de rejoindre le réseau des villes pionnières en matière de végétalisation de l'alimentation.

En leur nom personnel :


Mickael Bertschy
(Vevey Libre)


Valérie Zonca
(Les Vert-e-s)


Fabien Truffer
(Vert'libéraux)


Marion Houriet
(Parti socialiste)

¹¹ Centre d'Étude et de Prospective, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *Les différences sociales en matière d'alimentation*, in *Analyse*, n° 64, octobre 2013.

¹² - Observatoire de la restauration collective bio et durable, *Résultats de l'enquête 2020*, p. 7.

- AVF-Greenpeace, *Option végétarienne dans les cantines la réalité du terrain*, p. 18 : « **91 %** des structures interrogées proposant déjà une option végétarienne tous les jours disent que le **menu végétarien coûte moins cher, le même prix, et/ou permet d'acheter des aliments de meilleure qualité.** ».

¹³ Pour illustrer, en prenant les données fournies par le « Rapport d'analyse des pratiques d'achats alimentaires » de la société Beelong, à l'échelle de la garderie « Les Marionnettes » uniquement, cela représenterait une économie d'environ CHF 20'000.- / an. On imagine alors aisément l'impact que cela pourrait avoir à l'échelle de l'ensemble de la commune et qui doit se compter en centaines de milliers de francs.

¹⁴ Pour reprendre l'exemple de la garderie « Les Marionnettes », il s'agirait d'une réduction de 8 tonnes de CO2 par année uniquement pour cette garderie. Cela correspond à un trajet de 26'000 km en voiture, soit 2/3 d'un tour du globe. À nouveau, ces chiffres sont à reporter à l'ensemble des structures gérées par la commune.